

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 12 - 13

Séance du 16 décembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 26

L'an deux mille quatorze, le seize décembre,

Représentés : 7

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT,
VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

**PROGRAMME
D'AMENAGEMENT
D'ENSEMBLE DE LA
MIOLANE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE,
LALESART, LEITE, MANFREDI-MARIN, MOTUS-JAQUIER,
NEGREL-SALLES, ORSINI, Messieurs, CATTAUI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, VALENTIN

**AUTORISATION DE
PROGRAMME N° 2
SUR LE BUDGET DE
L'ASSAINISSEMENT**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA),
Marguerite TROGNO (procuration à Monsieur Jean-Michel
VALENTIN), Isabelle VIDAL (procuration à Monsieur le Maire),
Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth
LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame
Christine ORSINI), Philippe SERRE (procuration à Monsieur
Dominique OLIVIER)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20141217-DEL20141213-DE
Date de télétransmission : 19/12/2014
Date de réception préfecture : 19/12/2014

Dans le prolongement des deux précédentes, la présente délibération a pour objet de fixer l'enveloppe globale de la dépense affectée au budget de l'Assainissement, les moyens de financement, ainsi que leur répartition dans le temps.

Monsieur le Maire propose ainsi d'ouvrir, au budget de l'Assainissement, une autorisation de programme d'un montant global de 960 000 € T.T.C. pour la période 2015/2016, afin de poursuivre les aménagements de la Miolane tels que prévus au PAE.

Ces dépenses seront principalement financées par les participations auprès des constructeurs (à hauteur de 90 % des dépenses), qui seront exigibles dès la délivrance des autorisations d'urbanisme et le commencement des travaux. Les 10% restants seront financés sur le budget annexe de l'Assainissement.

*Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 7 novembre 2014,
Vu le débat d'orientations budgétaires concernant le budget de l'assainissement de l'exercice 2015, présenté lors de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2014,
Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 5 décembre 2014,
Vu la présentation du programme de travaux aux commissions d'urbanisme et vie quotidienne et des quartiers du 10 décembre 2014,*

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'autorisation de programme sur le budget de l'Assainissement dénommée « La Miolane - AP n°2 - Assainissement », et les crédits de paiement afférents, tels que décrits dans les tableaux ci- annexés.

Le Conseil Municipal, par :

26 Voix POUR

3 CONTRE

(Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART) Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE)

4 ABSTENTIONS

(Monsieur Claude GIULIANO, Madame Michèle NEGREL-SALLES,)

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE (procuration à Monsieur Dominique OLIVIER))

Adopte l'exposé qui précède,

Approuve l'autorisation de programme sur le budget de l'Assainissement dénommée « La Miolane - AP n°2 - Assainissement », et les crédits de paiement afférents, tels que décrits dans les tableaux ci- annexés.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20141217-DEL20141213-DE Date de télétransmission : 19/12/2014 Date de réception préfecture : 19/12/2014
--

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - PAE LA MIOLANE - AUTORISATION DE PROGRAMME N°2

Dépenses budgétaires

	2015	2016	Total
2315 - Travaux	144 000,00	816 000,00	960 000,00
Total	144 000,00	816 000,00	960 000,00

Recettes budgétaires

	2015	2016	Total
autofinancement	120 000,00	80 000,00	200 000,00
2762 - remboursement de TVA	24 000,00	136 000,00	160 000,00
1333 - PAE	0,00	600 000,00	600 000,00
Total	144 000,00	816 000,00	960 000,00